

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la 6^e assemblée de l'année 2021, du conseil d'administration du Collège de Rimouski, tenue le mardi 14 septembre 2021, à 18 h, dans la salle A-337 de l'Institut maritime du Québec, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau
Anna-Lisa Cone
Laura Lebel
Jocelynn Meadows
Lucie Duchesneau
Karine Whitty

Messieurs : Gilles Blaquière
François Dornier
Xavier Gravel
Raymond Lacroix (président)
Robin Lavoie
Pierre-Luc Michaud
Gino Pelletier
Michel Pineault
Philippe Saindon
Guillaume St-Onge

ABSENCES

Madame : Janice Lemoignan (motivée)
Alex Desaulniers (motivée)

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée)
Julie Lessard, Enseignante au SEREX (sujet 21-06.08, en visioconférence)
Mélanie Leblanc, Directrice de l'IMQ (sujet 21-06.10)
Vicky Boucher (sujets 21-06.14 et 21-06.15)
Marie-Josée Proulx (sujets 21-06.16, 21-06.17 et 21-06.18)
Julie Gasse (observatrice)

Messieurs : Sylvain Lafrance (sujet 21-06.07)
Charles Doyle Poirier (observateur)

21-06.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constatant le quorum, le président, monsieur Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

21-06.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté, ainsi modifié.

Monsieur Lacroix en profite pour souhaiter la bienvenue à monsieur Xavier Gravel, nouveau représentant de l'AGECR pour l'année en cours.

Il souligne également l'implication de monsieur Michel Pineault qui a été reconnu cet été pour son bénévolat via un article dans le journal régional. Il le remercie de son implication en général et de son implication pour le Collège en particulier.

21-06.03 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE LA 5^E ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 21-06) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 5^e rencontre tenue le 22 juin 2021, en vue de son adoption

En réponse à une question posée lors de la séance précédente, madame Vicky Boucher présente un document faisant état de l'évolution du personnel et de la clientèle étudiante depuis les cinq (5) dernières années.

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, revient également sur un point abordé en juin dernier, concernant le Règlement sur les droits d'inscription (C-07b). Pour suivi, elle mentionne que la section C-07c dudit règlement sera abrogée. D'autre part, elle indique que tout le règlement C-07 sera remanié durant la prochaine année. Quand toutes les étapes de la révision auront été complétées, le sujet sera inscrit à une rencontre du conseil d'administration.

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté.

21-06.04 PROCÈS-VERBAUX DES 7^E, 8^E ET 10^E RÉUNIONS DE L'ANNÉE 2021 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-07, COMEXEC 21 -08 ET COMEXEC 21-10)

Les documents sont déposés pour information. On pose la question où est passée la réunion 9?

21-06.05 PROCÈS-VERBAL DE LA 3^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2021 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (CÉT-21-03)

Le document est déposé pour information.

21-06.06 LA RENTRÉE - ÉTAT DE SITUATION : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, informe les membres que la rentrée s'est effectuée en présentiel pour tous nos étudiants, selon les recommandations du ministère de l'Enseignement Supérieur (MES) et les exigences de la Santé publique. Tout notre personnel est également revenu au travail en présence. Le télétravail est toujours possible en cas d'empêchement majeur (ex. rénovations non terminées) ou que celui-ci soit demandé spécifiquement par le gestionnaire pour le bon fonctionnement de notre organisation. Il annonce également qu'en conformité avec les règles de la Santé publique, le passeport vaccinal est aussi exigé au Collège lors d'activités telles que les activités de la rentrée, les activités sportives et toute autre activité qui n'est pas à caractère pédagogique. Concernant le Plan de replis, monsieur Dornier souligne que nous avons toujours la possibilité de retourner rapidement à l'enseignement à distance ou au télétravail en cas de besoin (lors d'une écloison par exemple), car nous avons maintenant l'expérience et les capacités techniques pour le faire, et ce, dans un délai très court.

Monsieur Dornier signale que plusieurs chantiers amorcés au début de l'été rencontrent des retards et ne sont pas encore terminés. Les retards sont principalement dus à des causes externes (pénurie de matériaux, rattrapage des travaux qui n'ont pu être exécutés au cours des deux dernières années en raison de la pandémie). Ces retards occasionnent des désagréments tant au niveau de la disponibilité des espaces de stationnements que celle de certaines classes situées au 3^e étage de l'aile « D » où des travaux sont toujours en cours. L'ensemble des travaux devraient être achevés d'ici quelques semaines.

Le directeur du Collège informe également les membres qu'il a eu une discussion la semaine dernière avec madame la sous-ministre adjointe au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), madame Nathalie Parenteau, en lien avec notre demande d'un soutien financier du MES pour le redressement de notre situation financière. Le dossier est toujours en cours au Ministère. Une recommandation a d'ailleurs été faite à la ministre Danielle Mc Can par madame Parenteau. Une fois approuvée par madame McCan, cette proposition devra aussi être approuvée par le Conseil du trésor. Tout indique que la démarche devrait être positive pour le Collège, mais nous n'avons aucune confirmation ni plus de détails pour l'instant. Il a été convenu que monsieur Dornier et madame Parenteau se reparleraient à ce sujet au cours des prochaines semaines afin de faire un état de la situation.

Toujours dans le but de redresser les finances du Collège, monsieur Dornier informe l'assemblée qu'un mandat a été donné à une firme externe pour analyser l'éventualité de vendre les Résidences. Nous sommes donc toujours à l'étape de l'analyse et aucune décision ne sera prise avant d'avoir la certitude que cette vente pourrait aider à redresser la situation financière du Collège. On doit donc s'assurer que la vente des Résidences nous permettra d'offrir les mêmes services d'hébergement à prix raisonnable à nos étudiants, que nous pourrions éponger notre dette et nous constituer une réserve pour faire face à d'éventuels imprévus dans les années à venir. Le dossier est à suivre.

Monsieur Dornier signale que les Services adaptés sont déjà très sollicités par nos étudiants en ce début d'année, ce qui s'avère assez préoccupant. Les demandes sont très nombreuses et toujours à la hausse. On suit la situation de près pour s'assurer de bien répondre aux demandes de nos étudiants en plus de soutenir l'équipe des Services adaptés, en cas de besoin. Il explique que les travaux sur les devis se poursuivent toujours au MES et que la révision de ceux-ci pourrait venir modifier plusieurs éléments dans les cégeps au cours des prochaines années (financement, répartition des étudiants sur le territoire québécois, etc.) D'autres nouvelles sont à venir à ce sujet.

Monsieur Dornier annonce qu'il est possible que les étudiants du Cégep tiennent une journée de grève en faveur du climat, le 24 septembre prochain. Le vote par les membres de l'AGECR aura lieu ce mercredi. D'autres informations à ce sujet seront transmises par courriel au personnel et aux étudiants du Cégep, le cas échéant.

L'inauguration de l'agrandissement du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) a eu lieu le 9 septembre dernier. Monsieur Dornier se dit très heureux d'avoir mené à terme cet important projet. En plus de mettre un terme à plusieurs années d'incertitudes quant à la réalisation de cet agrandissement, cette inauguration se révèle surtout être un point de départ pour offrir une plus grande gamme de services dans un secteur très en demande. Le CFMU est sur une excellente lancée qui devrait être très avantageuse pour notre Collège.

21-06.07 INNOVATION MARITIME (IMAR) / PLAN DE TRAVAIL 2021-2022 : ADOPTION

Monsieur Raymond Lacroix, président, invite monsieur Sylvain Lafrance, directeur général d'Innovation maritime, à commenter le document préalablement déposé.

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son plan de travail annuel.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ce document par résolution avant qu'il soit envoyé au ministère.

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Guillaume St-Onge et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Plan de travail 2021-2022 d'Innovation maritime, tel qu'il est présenté.

21-06.08 SEREX / PLAN DE TRAVAIL 2021-2022 : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, président, invite madame Julie Lessard, enseignante au SEREX, à présenter le sujet.

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son plan de travail qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le Plan de travail 2021-2022 a été adopté lors de la réunion du 8 juillet 2021.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ce document.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le plan de travail de ses CCTT;

CONSIDÉRANT que le Plan de travail 2021-2022 a été adopté par le conseil d'administration du SEREX le 8 juillet 2021

Il est PROPOSÉ par monsieur Xavier Gravel APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Plan de travail 2021-2022 du SEREX, tel qu'il est présenté.

21-06.09 DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR LA DURÉE DE L'URGENCE SANITAIRE ENGENDRÉE PAR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE : INFORMATION

S'appuyant sur le document déposé en référence, monsieur François Dornier, directeur général, informe les membres du conseil que la résolution, adoptée lors de la séance du conseil du 23 mars 2020 (CA 20-04.03), autorisant une délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif afin de permettre au Collège de voir à la bonne conduite de ses opérations pour la durée de l'urgence sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19 et pendant la période estivale est toujours en vigueur et qu'elle devrait le demeurer tant que le gouvernement du Québec n'aura pas levé l'état d'urgence lié à la crise sanitaire en cours.

21-06.10 PRÉSENTATION DES EMBLÈMES HÉRALDIQUES DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC: INFORMATION

Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec, présente le sujet et commente le document déposé à l'attention des membres du conseil.

21-06.11 RAPPORT ANNUEL 2020-2021 ET PLAN DE TRAVAIL 2021-2022 DE LA COMMISSION DES ÉTUDES : INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, commente le document préalablement déposé.

21-06.12 NOMINATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2021-2022 : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le sujet.

Le Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion) détermine la composition de la commission des études de même que la durée des mandats.

La nomination de nouveaux représentants (pour un mandat d'une durée de deux ans ou moins) est requise. Le conseil d'administration doit donc procéder à la nomination des nouveaux représentants.

CONSIDÉRANT les postes à pourvoir et les consultations effectuées en vertu de l'article 3 du Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études (Règlement n° 94-01.1, catégorie E-15 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

Nommer les personnes suivantes pour siéger à la commission des études pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Une cadre de la Direction des études – programmes : Madame Mélanie Giguère
- Le directeur du CMÉC : Monsieur Charles Doyle Poirier

21-06.13 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE RIMOUSKI ET LE CÉGEP DE RIMOUSKI RELATIVEMENT À L'UTILISATION DU BASSIN SEMI-OLYMPIQUE DU COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS DANS UN CONTEXTE PÉDAGOGIQUE : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, explique que le Cégep de Rimouski doit renouveler son entente avec la Ville de Rimouski pour l'utilisation du bassin semi-olympique par les étudiantes et étudiants inscrits au programme de Techniques policières ainsi que par les étudiantes et les étudiants athlètes Pionnières et Pionniers pour le trimestre d'automne 2021 et, si nécessaire, le trimestre d'hiver 2022, et ce, à l'intérieur de certaines périodes de bains libres.

CONSIDÉRANT que la piscine du PEPS est actuellement fermée;

CONSIDÉRANT que l'entraînement aquatique fait partie intégrante de la formation des étudiantes et étudiants inscrits au programme de Techniques policières et des étudiantes et les étudiants athlètes Pionnières et Pionniers;

CONSIDÉRANT que le bassin semi-olympique du Centre sportif Desjardins est disponible pendant les périodes souhaitées.

Il est PROPOSÉ par madame Anna Lisa Cone, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice des Études du Cégep de Rimouski, madame Jocelynn Meadows, à signer l'entente avec la Ville de Rimouski, relativement à l'utilisation du bassin semi-olympique du Complexe sportif Desjardins dans un contexte pédagogique, pendant le trimestre d'automne 2021 et, si nécessaire, le trimestre d'hiver 2022.

21-06.14 PROCESSUS ADOPTÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF - FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION ET CALENDRIER DES OPÉRATIONS POUR LE POSTE DE DIRECTION DES ÉTUDES : INFORMATION

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, présente le document préalablement déposé et explique le processus de dotation du poste à la Direction des études.

21-06.15 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES ÉTUDES ET CALENDRIER DES OPÉRATIONS : ADOPTION

Le 13 août dernier, la directrice des Études, madame Jocelynn Meadows, a annoncé son départ à la retraite. Son poste deviendra donc vacant en janvier prochain.

Le *Règlement général relatif à la sélection, la désignation et le renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général et de la directrice ou du directeur des études ou des services éducatifs* (Règlement n° 05-01.16 – catégorie D-1 du Cahier de gestion) précise les responsabilités de chacun, le processus à suivre, les délais à respecter lorsque le Collège doit sélectionner une directrice ou un directeur des études (services éducatifs).

Le calendrier couvrant les étapes menant à la sélection d'une directrice ou d'un directeur des Études fut adopté au comité exécutif du 24 août dernier (ComExec 21-11) et partagé aux instances concernées.

À cette même rencontre, il a été convenu que le comité de sélection sera composé du président du conseil d'administration, du vice-président du conseil d'administration, du directeur général (responsable du comité) et de la

directrice des Ressources humaines. Conformément à l'article 2.4.4.2 du règlement, le conseil d'administration doit compléter la composition du comité en désignant deux membres.

Le comité de sélection devra proposer les critères d'éligibilité et de sélection au conseil d'administration.

Cinq personnes se sont montrées intéressées à faire partie du comité. Elles se sont présentées brièvement avant que les membres du conseil d'administration passent au vote.

Comme un vote est requis, il est proposé par madame Marie-Josée Boudreau, appuyé par monsieur Xavier Gravel de nommer monsieur François Dornier, président d'élection et madame Marie-Josée Ross, secrétaire d'élection.

CONSIDÉRANT le poste à combler à la suite du départ de la directrice des Études;

CONSIDÉRANT le *Règlement général relatif à la sélection, la désignation et le renouvellement de mandat de la directrice ou du directeur général et de la directrice ou du directeur des études ou des services éducatifs*;

Suite au deuxième tour de scrutin; il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de former le comité de sélection comprenant :

- le président du conseil d'administration, monsieur Raymond Lacroix,
- le vice-président du conseil d'administration, monsieur Michel Pineault,
- le directeur général (responsable du comité) monsieur François Dornier,
- la directrice des Ressources humaines, madame Vicky Boucher ainsi que
- deux membres nommés par le conseil d'administration, soit : madame Laura Lebel et madame Marie-Josée Boudreau.

21-06.16 BUDGET 2021-2022 : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Conformément à l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep de Rimouski doit transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), au plus tard le 30 septembre, son budget annuel.

Le budget annuel est composé de deux (2) fonds : l'un pour le fonctionnement, l'autre pour l'investissement.

Les opérations de ces deux (2) fonds sont suivies séparément et les transactions effectuées entre ceux-ci sont transparentes.

Monsieur Raymond Lacroix ajoute que budget a préalablement été présenté aux membres du comité de vérification qui ont posé maintes questions à mesdames Marie-Josée Proulx et Sylvie Dufour lors de la présentation afin de préciser les particularités du budget pour l'année à venir.

CONSIDÉRANT l'allocation initiale du fonctionnement des cégeps, transmise par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et les prévisions de revenus et dépenses pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les allocations d'investissement accordées sont financées temporairement à même des marges de crédit autorisées, qui seront converties en emprunts à long terme, et que les coûts du service de la dette subventionnée (intérêts sur les emprunts à court et à long terme, versements au fonds d'amortissement, remboursements de capital) sont financés à même les crédits annuels votés par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT l'examen et la recommandation du budget annuel par le comité de vérification;

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par monsieur Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, d'approuver le budget 2021-2022 comme suit :

FONDS DE FONCTIONNEMENT :

Revenus	59 059 511 \$
Dépenses	59 059 511 \$
Surplus	0 \$

FONDS D'INVESTISSEMENT :

Revenus	7 912 959 \$
Dépenses	8 215 875 \$
Déficit	302 916 \$

Variation Solde de fonds (302 916) \$

21-06.17 CHOIX D'UNE AGENCE POUR LA SÉCURITÉ ET POUR LA SURVEILLANCE DES TERRAINS ET DES BÂTIMENTS DU CÉGEP DE RIMOUSKI, DE L'IMQ ET DES RÉSIDENCES : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Le Collège de Rimouski a procédé à un appel d'offres public avec prix le plus bas et qualité minimale pour un contrat de service relatif à la sécurité et la surveillance des terrains et des bâtiments du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences du Cégep. Le contrat d'une période prévue de trois (3) ans pourra, après autorisation du dirigeant de l'organisme, être renouvelé aux mêmes conditions que celles de l'appel d'offres, pour deux (2) années supplémentaires. Le début du nouveau contrat évalué à 21 949 heures annuellement est prévu le 1^{er} octobre 2021 et sa durée maximale est de cinq (5) ans, pour se terminer le 30 septembre 2026.

L'évaluation des soumissions est de la responsabilité d'un comité de sélection qui procède à l'évaluation selon les critères de qualité et une grille définis aux documents d'appel d'offres.

Puisque le comité estime que le montant accordé du contrat sur cinq (5) ans devrait être supérieur à 2 500 000 \$, le Collège de Rimouski doit, selon le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-08 du Cahier de gestion) en vigueur, demander l'autorisation du conseil d'administration avant d'adjuger le contrat.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié en mai 2021 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les services d'une agence de sécurité.

CONSIDÉRANT que six (6) fournisseurs de services en sécurité ont demandé les documents d'appel d'offres au SEAO.

CONSIDÉRANT que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission en regard de l'appel d'offres soit :

- Groupe de sécurité Garda SENC (Montréal, Québec);
- Neptune Security Services inc. (Montréal, Québec);
- Sécurité BSL Itée (Rimouski, Québec).

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissions reçues ont été jugées conformes afin de poursuivre le processus d'évaluation, c'est-à-dire sans connaître les prix soumis (enveloppes financières distinctes).

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, à la suite de l'évaluation des soumissions selon des critères définis au devis, a jugé acceptables les trois (3) soumissions reçues.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes de prix par le secrétaire du comité de sélection, l'entreprise Neptune Security Services inc. a déposé la plus basse soumission suivie de Sécurité BSL Itée et de Groupe de sécurité Garda SENC.

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande, sur la base d'une évaluation fondée sur l'atteinte du niveau minimal de qualité (note 70 %) avec le prix le plus bas, que le contrat soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit Neptune Security Services inc., au tarif horaire de 24.39 \$ pour la première année du contrat, 24.74 \$ pour la deuxième année, 25.11 \$ pour la troisième année, 25.50 \$ pour la quatrième et 25.89 \$ pour la cinquième année.

CONSIDÉRANT la valeur totale du contrat sera de 2 769 01.87 \$ selon la prévision des heures octroyées annuellement par le Collège.

CONSIDÉRANT que le différentiel du total du contrat entre le plus bas soumissionnaire et le suivant est de 323 765.37 \$

CONSIDÉRANT que le règlement sur certains contrats de service de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) autorise le dirigeant d'organisme à conclure un contrat de nature répétitive dont la période est supérieure à trois (3) ans (L.R.Q.C-65.1R.4 A.46).

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon , APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'adjudication du contrat de service pour la sécurité et la surveillance des terrains et bâtisses du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et des Résidences du Cégep de Rimouski, pour un contrat d'une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) années d'option, à l'entreprise de services de sécurité Neptune Security Services inc.

21-06.18 CÉGEP - RÉFECTION DE TOITURES / ALLOCATION BUDGÉTAIRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le sujet.

Lors de la huitième (8^e) assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2021 (ComExec 21-08.04), l'attribution du contrat pour des travaux de réfection sur certains secteurs des toitures des ailes du Cégep de Rimouski a été entérinée.

Ces travaux, planifiés pour la période estivale 2021, consistaient principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Aile B – Toilettes de La Coudée;
- Aile D – Verrière du Diktam;
- Aile F;
- Aile H.

La firme professionnelle *PROULXSAVARD – ARCHITECTES* a reçu le mandat de préparer les plans et devis et d'assurer le suivi de chantier du projet.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 638 778 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir du budget d'immobilisation du Cégep. À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Ferblanterie de Matane inc. (Matane, Québec) au montant total de 515 088 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées font l'objet des ordres de changement dans le document ci-joint.

Le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est donc pour le moment de 572 796 \$, soit la valeur du contrat d'origine majorée de 11,2 % en raison des travaux supplémentaires. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29)* et ses règlements d'application entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2008 qui permet au dirigeant d'un organisme public (le conseil d'administration), directement ou par délégation (au comité exécutif ou au directeur général), d'autoriser la réalisation de modifications à un contrat de construction, le tout par tranches maximales successives de 10 % du montant initial du contrat dans le cadre d'une même délégation

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires ont été constatés en période estivale et approuvés par le directeur général;

CONSIDÉRANT que les coûts annoncés pour des travaux supplémentaires relatifs au projet, dont il est ici question, totalisent maintenant 11,2 % de la valeur originale du contrat de l'entrepreneur retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Blaquière, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU, d'entériner la permission donnée par le directeur général au cours de la période des vacances estivales d'utiliser, au besoin, une seconde allocation pouvant aller jusqu'à 51 508,80 \$ (toutes taxes incluses), équivalent à une nouvelle tranche de 10 % de la valeur initiale du contrat, pour couvrir l'augmentation potentielle des honoraires de l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre de la cinquième (5^e) phase (été 2021) du projet de réfection des toitures du Cégep de Rimouski

21-06.19 MODIFICATION DE LA POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (CATÉGORIE B-23 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le sujet.

Conformément à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, le Collège a adopté en décembre 2018 sa nouvelle Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel. Cette dernière devait être adoptée au plus tard le 1^{er} janvier 2019 et transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

À la suite de consultations effectuées auprès des instances du Collège, des modifications doivent être apportées à la Politique concernant notamment les mesures d'accompagnement et de soutien des personnes concernées ainsi que le processus de cheminement des signalements, des dévoilements et des plaintes.

CONSIDÉRANT que des consultations ont été menées auprès de toute la communauté collégiale ;

CONSIDÉRANT que le Collège met en place les mesures de sécurité et apporte les ajustements nécessaires pour fournir un milieu de vie sain et sécuritaire;

Il est PROPOSÉ par madame Lucie Duchesneau, APPUYÉ par madame Anna Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Collège de Rimouski* telle qu'elle a été présentée.

21-06.20 REMERCIEMENTS À MONSIEUR RÉMI GRENIER : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, rappelle aux membres que Monsieur Rémi Grenier a représenté les étudiantes et étudiants du Cégep de Rimouski au conseil d'administration du Collège de Rimouski du mois de septembre 2020 au mois de juin 2021. Tout au long de son mandat, il a travaillé avec ferveur à l'avancement des conditions d'études des étudiantes et étudiants du Cégep.

CONSIDÉRANT la disponibilité de monsieur Grenier comme membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT son implication, son souci pour ses pairs;

CONSIDÉRANT son intérêt constant au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par madame Marie-Josée Boudreau, APPUYÉ par monsieur Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement monsieur Rémi Grenier pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

21-06.21 ÉVALUATION CONTINUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : INFORMATION

Le sujet étant traité en huis clos, monsieur Raymond Lacroix demande aux membres du comité de direction de quitter la rencontre.

21-06.23 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est ajouté à cette rubrique.

21-06.24 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 21 h 20.



Le président (M. Raymond Lacroix)



La secrétaire (Mme Marie-Josée Ross)